



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril
à 18 heures 13 minutes, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 03 avril 2026

Délibération
C20260416_051

Création des commissions thématiques intercommunales

Etaient présents :

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DELOR Carole, DESTEFANIS Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, FALC Maëlys, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (suppléant de BABY Jacques), GUILLEMIN Marie-Laure, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, JORET Hélène, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VILA Célia, VAN HILLE Marc (suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile), WAWRZYNIAC Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAREILLES Aurélie, TERZI Alain

Pouvoirs :

TERZI Alain à BOMBAL Bérangère

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 58
Pouvoirs : 01
Votants : 59
Absents/excusés : 02

OBJET : Création des commissions thématiques intercommunales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes du Volvestre, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De créer les 11 commissions thématiques intercommunales suivantes**
 - ⇒ Ressources humaines et communication
 - ⇒ Voirie / patrimoine
 - ⇒ Finances / commande publique
 - ⇒ Aménagement de l'espace et transition écologique
 - ⇒ Développement économique
 - ⇒ GEMAPI
 - ⇒ Promotion du tourisme
 - ⇒ Collecte et valorisation des déchets
 - ⇒ Petite enfance
 - ⇒ Services au public
 - ⇒ Agriculture

Fait à Carbonne, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance

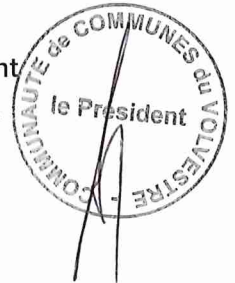
Chantal GILAMA



59 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Eric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.